

Compte-rendu Conseil Municipal Séance du 29 septembre 2020

- **Travaux d'aménagement et création de trottoirs - Amendes de police**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal de faire procéder à des travaux d'aménagement et de création de trottoirs (sur la RD 31 pour sécuriser l'accès à l'abri bus et aux toilettes publics, sur la RD 53 pour assurer un accès piétonnier à la place de la Poste et dans le lotissement Lachamp). Pour ces travaux, la commune sollicite une subvention aux titres des amendes de police. Les travaux sont estimés à 35 240,00 € HT.

La subvention sollicitée au titre des amendes de police s'élève à 9 000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord et autorise Madame le Maire à réaliser ces travaux.

- **Contrats d'assurance des risques statutaires**

Madame Le Maire expose que la commune a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Loire de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Centre de gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant. Pour financer ce service, le Centre de gestion demande une participation financière indexée sur la masse salariale levée directement auprès des collectivités. Par le passé, cette participation était levée par le courtier et reversée par lui au CDG.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte la proposition d'assurance groupe sur les risques statutaires négociée par le Centre de gestion.

- **Recrutement d'un agent contractuel**

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient:

- De recruter un agent de catégorie C à temps non complet de 11/35^{ème} et d'indice brut 348, indice majoré 326 à partir du 1^{er} octobre 2020 au 31 octobre 2020 pour une durée de 1 mois pour accroissement d'activité pour mission : gestion du camping

Après en délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat et l'ensemble des pièces relatives à cette demande.

- **Contrat 43.11 - CC du Pays de Cayres-Pradelles – Aménagement du point d'accueil EasyRando**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement global du point d'accueil Easy-Rando. Ce projet consiste en un aménagement de la « maison communale », notamment les extérieurs qui permettront d'embellir ce lieu situé à l'entrée du village sur le chemin de Stevenson. Une subvention DETR 2019 a été attribuée pour ce projet.

Ce projet est inscrit à l'avenant du contrat 43.11 de la Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet présenté par Madame Le Maire pour l'aménagement du point d'accueil Easy-Rando.

- **Achat trottinettes et vélos électriques – Activité écotouristique**

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de développement de l'activité éco touristique développé par la Commune du Bouchet-Saint-Nicolas, il convient de renouveler une partie du parc de matériel.

Le Conseil Municipal souhaite continuer à développer son activité en mettant à disposition de nouveaux modèles à la location à savoir des vélos enfants. Madame Le Maire présente le devis établi, pour deux trottinettes et trois vélos enfants au prix de 3 100,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer le devis établi et effectuer l'acquisition du matériel.

- **Instauration du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune du Bouchet-Saint-Nicolas**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'instituer un droit de préemption urbain sur les sections AB, A, E, F, D, B et rappelle que le maire possède délégation du conseil municipal au nom de la commune pour exercer ce droit.

- **Annulation loyer épicerie avril 2020**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu par le Panier Boutichois et de sa demande d'exonération de loyer du mois d'avril et ce par rapport aux difficultés rencontrées pendant la période de crise sanitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'annuler le loyer du mois d'avril 2020 du Panier Bouchitois